ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rénovation urbaine

Question orale n° 245

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la réalisation du vaste programme de rénovation urbaine engagé par la ville de Marseille pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Ce programme composé de 13 projets doit bénéficier du conventionnement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine qui suppose une aide financière à hauteur de 360 millions d'euros environ. À ce jour, 5 projets sont déjà conventionnés et en phase de travaux (plan d'Aou-Saint Antoine, Flamants-Iris, Créneaux, Saint-Joseph, Saint-Paul), 5 autres sont en cours de validation nationale (La Savine, Malpassé, Solidarité-Kalisté, Saint-Mauront, Saint Barthélémy-Picon-Busserine), et 3 autres en préparation (Centre-Nord, les Hauts de Mazargues, La Viste). Dans ce contexte, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des différents dossiers marseillais présentés à l'ANRU, le montant des subventions qui peuvent être attribuées et le calendrier prévisionnel des décisions de l'ANRU.

Texte de la réponse

CALENDRIER DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à Mme Valérie Boyer, pour exposer sa question, n° 245, relative au calendrier du programme de rénovation urbaine de Marseille.

Mme Valérie Boyer. Je souhaite attirer votre attention, madame la ministre du logement et de la ville, sur la réalisation du vaste programme de rénovation urbaine engagé par la ville de Marseille pour un montant de 1,2 milliard d'euros.

Ce programme, composé de treize projets, doit bénéficier du conventionnement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, assorti d'une aide financière à hauteur de 360 millions d'euros environ.

À ce jour, cinq projets sont déjà conventionnés et en phase de travaux - Plan d'Aou/Saint-Antoine, Flamants/Iris, Les Créneaux, Saint-Joseph, Saint-Paul - ; cinq autres sont en cours de validation nationale - La Savine, Malpassé, Solidarité/Kallisté, Saint Mauront, Saint-Barthélémy/Picon-Busserine - et trois autres sont en préparation : Centre-Nord, les Hauts de Mazargues, La Viste. Ces projets concernent un tiers de la population marseillaise et témoignent d'une politique volontariste et ambitieuse.

Dans ce contexte, je vous prie, madame la ministre, de bien vouloir me faire connaître l'état d'avancement des différents dossiers marseillais présentés à l'ANRU, le montant des subventions qui peuvent être attribuées et le calendrier prévisionnel des décisions de l'ANRU.

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement et de la ville.* Madame la députée, vous m'interrogez sur le déroulement du vaste programme de rénovation urbaine lancé par la ville de Marseille. Cette question est légitime car il s'agit, à l'échelle d'une ville, du programme le plus ambitieux engagé en France.

Avec ce programme, dans lequel le maire de Marseille, M. Jean-Claude Gaudin, et son équipe municipale se sont investis avec détermination, c'est le visage de la ville qui va changer et c'est sa réunification qui est en oeuvre.

Comme vous l'avez rappelé, cinq quartiers sont d'ores et déjà en cours de travaux, car les conventions ont été

signées. Dans cinq autres quartiers, les opérations vont pouvoir démarrer.
En ce qui concerne La Savine, le projet a été approuvé par le comité d'engagement de l'ANRU. La convention a été adressée pour signature à la ville de Marseille en février dernier. C'est donc désormais une affaire de quelques jours. Je me dois ici de saluer l'élégance de M. Gaudin, qui a souhaité attendre les élections municipales pour engager sa ville par sa signature.
Enfin, les dossiers des quatre autres quartiers, Malpassé, Solidarité/Kallisté, Saint-Mauront et La Viste, ont déjà fait l'objet d'un examen technique et pourront être signés dans le courant de ce second trimestre.
Par ailleurs, le dossier des Hauts de Mazargues est en cours d'élaboration locale et devrait lui aussi être finalisé dans le courant de cette année. Je m'engage à ce qu'il soit examiné très rapidement par l'ANRU après sa transmission.
Au total, plus de 300 millions d'euros seront engagés par l'ANRU pour la rénovation urbaine avant la fin de l'année.
Il est très important que, après cette phase de conception et de concertation locale des projets, nous entrions dans la phase de réalisation effective des travaux afin que la vie des habitants change très concrètement. En effet, ce qui importe dans ce programme de rénovation urbaine, c'est que le quotidien des habitants puisse être effectivement amélioré.
À Marseille, 1 921 logements vont être démolis et 2 756 seront construits ; on est donc bien au-delà du " un pour un ". Nous compterons 45 % de logements sociaux en plus à l'issue de ce programme exceptionnel.
Enfin, 5 767 logements vont être réhabilités et 3 505 seront résidentialisés.
M. Michel Vergnier. C'est mieux qu'à Neuilly-sur-Seine !
Mme la ministre du logement et de la ville. Je vous communiquerai les chiffres pour Neuilly : vous serez surpris. *(Sourires.)*
Ainsi les conditions de vie d'environ 30 000 habitants seront directement améliorées.
L'État et le 1 % logement tiennent parfaitement leurs engagements sur ce programme. Les crédits sont à disposition de la ville. Je vous remercie par avance, madame la députée, compte tenu de vos nouvelles responsabilités d'adjointe en charge de ces dossiers à Marseille, de l'attention que vous porterez au travail des équipes de pilotage de ces projets, tant leur rôle est essentiel.
Mme Valérie Boyer. Merci, madame la ministre.

Données clés

Auteur : Mme Valérie Boyer
Circonscription : Bouches-du-Rhône (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 245
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : Logement et ville
Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3706
Réponse publiée le : 7 mai 2008, page 1880
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2008